

Réserve de biosphère, territoire de coviabilité socio-écologique

AUTEUR-ES

Olivier BARRIÈRE,
Marion FICHET,
Ioan ROBIN

RÉSUMÉ

L'objectif affiché de la création d'une réserve de biosphère se concentre sur « l'amélioration de la relation de l'Homme et son environnement ». Devant l'urgence écologique la question est de savoir comment parvenir à répondre à cet objectif traduit en termes de « vivre en harmonie avec la nature ». La réponse scientifique à cette question repose sur une approche systémique. On part de la théorie de la viabilité affirmant qu'il n'y a de viabilité que par de la coviabilité. L'urgence écologique appelle à développer des modèles d'existence ou d'habiter la planète répondant aux impératifs climatiques et de biodiversité. La réserve de biosphère présente un cadre propice à un tel modèle de coviabilité socio-écologique. Pour ce modèle que toute l'humanité devrait être appelée à rejoindre, la notion de « réserve » de biosphère date et mériterait de muter en « territoire » de biosphère. Nous partons de plusieurs réserves de biosphère dans le cadre du projet CovPath – Cévennes (France), Komodo (Indonésie), Oasis Sud marocain (Maroc) – pour s'ancrer dans les territoires. Il est dès lors possible de parler « des coviabilités socio-écologiques ».

MOTS CLÉS

coviabilité, viabilité, réserve de biosphère, urgence écologique

ABSTRACT

The main objective of creating a biosphere reserve is to "improve the relationship between man and his environment". In view of the ecological emergency, the question is how to achieve this objective in terms of "living in harmony with nature". The scientific answer to this question is based on a systemic approach. We start from the theory of viability, which states that viability can only be reached through coviability. The ecological emergency calls for the development of models of existence or inhabiting the planet that respond to the imperatives of climate and biodiversity. The biosphere reserve provides a framework for such a model of socio-ecological coviability. For this model, which all humanity should be called upon to join, the notion of biosphere "reserve" is outdated and should be transformed into biosphere "territory". We start from several biosphere reserves within the CovPath project, Cévennes (France), Komodo (Indonesia), Oasis Sud marocain (Morocco), to anchor ourselves in the territories. It is therefore possible to talk about "socio-ecological coviabilities".

KEYWORDS

Coviability, Viability, Biosphere reserve, Ecological emergency

L'objectif affiché de la création d'une réserve de biosphère se concentre sur « l'amélioration de la relation de l'Homme et son environnement ». Cette amélioration se fonde sur « une utilisation et une conservation rationnelles et durables des ressources de la biosphère », l'enjeu étant de « concilier la conservation de la biodiversité, la poursuite du développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées » (MAB, 2022 ; 2017 ; 2020).

Devant l'urgence écologique (climatique, biodiversité, sanitaire...), nous sommes confrontés à la question « comment répondre à l'objectif de création d'une réserve de biosphère » qui se traduit en termes de « vivre en harmonie avec la nature » dans un contexte conditionné par la revendication d'un développement humain. Au sein de l'échelle du territoire, dans le cadre du réseau mondial du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB, 2022), faut-il encore rester sur une approche anthropocentrée et occidental-centrée pour parvenir à un modèle de conciliation Homme-Nature ?

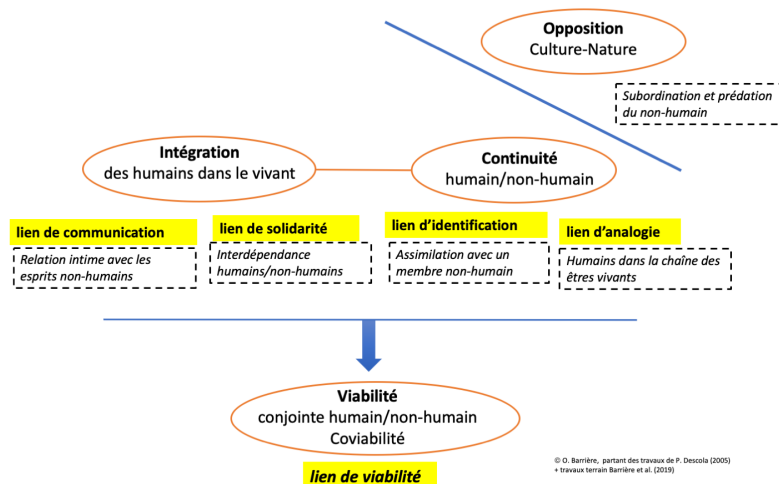
La réponse scientifique à cette question repose sur une approche systémique. On part de l'hypothèse que la viabilité d'un système dépend de la viabilité d'autres systèmes dont particulièrement celui de son environnement (cf. théorie de la viabilité, Aubin *et al.*, 2011). En d'autres termes, la viabilité d'un groupe social humain s'avère dépendant de la viabilité des systèmes écologiques dans lesquels il évolue. Il n'y a donc de viabilité que par de la coviabilité (Barrière *et al.*, 2019). Il en découle une interdépendance de viabilité entre humains et non-humains.

Partant de là, on doit s'interroger sur les modes de coexistence des groupes sociaux humains au sein de la biosphère. Leurs façons d'être et de vivre au sein du Vivant sont conditionnés par leurs schèmes socioculturels, par leurs modes de représentations de ce qui n'est pas humain et de relations à ce non-humain, ainsi que par leurs cosmogonies. Ainsi, les modes de cohabitation humains / non-humains au sein de la planète sont-ils d'une grande diversité. Les sociétés occidentales ou occidentalisées dites modernes ont, quant à elles, inventé la notion de « nature » pour se séparer du reste du vivant, comme d'une réalité extérieure à l'Homme, par des liens de subordination et de prédation (Descola & Pignocchi, 2022). Ce « naturalisme » n'existe pas dans les autres sociétés, caractérisées par des modes relationnels d'existence entretenant des liens de communication,

d'identification, d'analogie ou des relations hybrides associant ces différents liens avec les non-humains (Descola, 2005). À partir des quatre formes « d'ontologie » (que sont les manières d'être et les façons d'exister) définies par Philippe Descola, nous pouvons déterminer une autre forme, transversale, qui se caractérise par le lien de viabilité, la coviabilité socio-écologique, dont dépend tout organisme vivant.

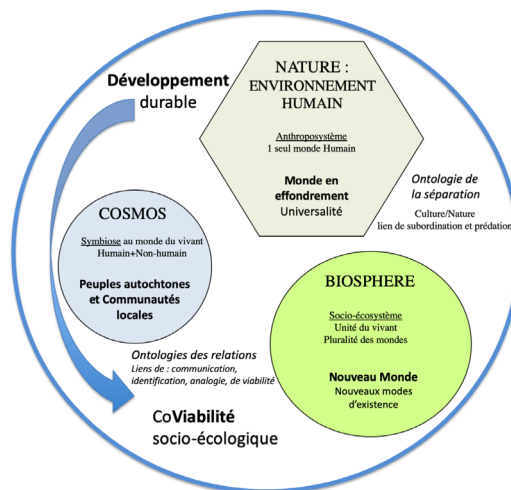
La viabilité est l'aptitude à exister de façon durable, donc de se reproduire, de s'épanouir, d'évoluer dans le bien-être, voire le bonheur. Dans tous les cas, à la différence du « développement » qui constitue un processus, la viabilité est constitutive d'un état. Exister engendre une entrée en relation avec le vivant, entre humains et autres qu'humains. En raison du besoin de l'autre, cette mise en relation génère l'émergence de diverses contraintes de solidarité, d'ordre existentiel.

Figure 1. De la subordination de la nature à l'interdépendance entre systèmes humains et non-humains formalisée autour de liens ontologiques



Le passage du « développement » à la « viabilité » procède d'un changement de paradigme en partant d'un rapport naturaliste au monde (la séparation des sociétés modernes au vivant) pour un rapport relié à la biosphère. Ce passage qui permet aux sociétés modernes d'intégrer le vivant peut s'inspirer de la relation symbiotique que les peuples autochtones entretiennent avec les autres qu'humains grâce à leurs ontologies associées. Soulignons le caractère hybride que peuvent revêtir les quatre ontologies citées précédemment, associant à la séparation les différentes relations possibles. L'ontologie de la coviabilité se situe par nature dans les ontologies relationnelles humains / non-humains et peut également s'hybrider avec une relation naturaliste.

Figure 2. Du développement durable à la coviabilité, le passage à un nouveau monde



L'urgence écologique appelle à développer des modèles d'existence ou à habiter la planète en répondant aux impératifs globaux d'adaptation au changement climatique et de lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

La réserve de biosphère présente un cadre propice à un tel modèle dans la mesure où elle prend assise à la fois sur la diversité des contextes écologiques et des singularités culturelles et des matrices ontologiques. Pour ce modèle que toute l'humanité devrait être appelée à rejoindre, la notion de « réserve » de biosphère présente l'inconvénient de dater et elle mériterait d'être mutée en « territoire » de biosphère.

La réserve de biosphère Unesco-MAB peut être un modèle de coviabilité territoriale qui se réalise comme une expérimentation en contexte réel (*living lab*). Nous partons de trois contextes territoriaux sur trois continents différents : Cévennes (France), Komodo (Indonésie) et Oasis sud-marocain (Maroc) où des expérimentations sont en cours (projets Fondation de France, AgroEcov, et Belmont Forum, CovPath).

Trois raisons semblent souligner en quoi les réserves de biosphère peuvent être un modèle de coviabilité.

LA MANIÈRE D'HABITER LA TERRE : ENTRER DANS UNE RELATION AVEC LE VIVANT AUTRE QU'HUMAIN

L'enjeu premier de la réserve de biosphère serait de se dégager de l'ontologie naturaliste, du lien de subordination et de prédation, au profit d'un lien « d'harmonie » avec la biodiversité, pour « faire socio-écosystème ». La conjugaison de trois objectifs pourrait permettre d'y parvenir :

- reconnaître le collectif humain / non humain ;
- conférer des droits à ce collectif plutôt qu'à des individualités ;
- juridiciser le lien de viabilité à travers la solidarité écologique comme un impératif catégorique.

Par voie de conséquence, de nos jours il serait tout à fait justifié de sortir du « plan de développement » pour lui préférer un « plan d'adaptation » comme plan de viabilité, pour entrer dans la relation avec le vivant et ainsi faire corps avec la biosphère (on parle de « partenariat » avec le non-humain).

LA FAÇON DE COHABITER AVEC LE NON-HUMAIN :

LE PARTAGE DE L'ESPACE ET LA RÉGULATION DE LA PRESSION ANTHROPIQUE

Le zonage de l'espace est un aspect central pour toute réserve de biosphère ; il s'agit de conférer une place à chacun, surtout dans des situations de forte densité humaine. Autour d'une zone cœur se trouve toujours une zone tampon, aire de transition entre espaces protégé et non protégé. On touche là à une problématique technique : la question de la place des groupes humains au sein des réserves de biosphère. Plus on se rapproche de la zone centrale, moins l'activité humaine est tolérée. Cela peut aller jusqu'à l'injonction à l'absence totale d'humains et d'activités. Soulignons d'ailleurs que la plupart des réserves de biosphère se situent dans un parc national, un parc naturel régional ou autre, devant disposer d'une aire fortement protégée. La coviabilité socio-écologique propose de dépasser la dichotomie protection / exploitation pour aller vers une cohabitation globale, nécessaire et urgente compte tenu de l'effondrement de la biodiversité et des crises globales actuelles, au bénéfice de toutes les espèces et au détriment d'aucune, mais obligeant à opérer des renoncements. Cependant, cette cohabitation des sociétés humaines et des écosystèmes reste soumise à des contingences locales et à des spécificités territoriales, d'ordres bioécologique et anthropique, liées aux schèmes socioculturels, aux modes d'existence et aux modes économiques présents. Au-delà des zonages, chaque territoire est donc amené à développer une coviabilité propre selon son histoire, les *habitus* de ses habitants, les réalités topographiques et écosystémiques. Ce sont autant d'éléments qui rendent nécessaire la participation des acteurs du territoire et la valorisation de leurs connaissances afin de formaliser une diversité de coexistences avec le vivant, correspondant à des manières de vivre et des problématiques endogènes.

De plus, la rigidité du zonage interroge. Elle est d'ailleurs souvent contestée et mise à mal localement : entre zones cœurs de réserves de biosphère habitées par les humains aux divers usages des espaces (Cévennes, Komodo, Oasis marocain) et aléas climatiques qui brouillent les frontières : sécheresses et fortes pluies font ainsi varier les niveaux de hauteur d'eau du lac Fitri au Tchad, rendant complexe la délimitation d'une aire de protection compte tenu de l'imprévisibilité de l'amplitude des surfaces inondées selon les années.

LA CONCRÉTISATION D'UNE COEXISTENCE ENTRE HUMAINS ET NON-HUMAINS :

LE PACTE TERRITORIAL DE COVIABILITÉ, DES EXPÉRIENCES EN COURS

La coexistence entre humains et non-humains ne se décrète pas. Pour les sociétés humaines, tout commence par la façon d'exister, de vivre la planète. Le niveau de sensibilité au vivant est au cœur de la capacité de cohabitation. Au-delà de toute forme de planification, l'idée d'un pacte de territoire porte sur l'orientation des façons de faire, des pratiques, des agissements et des prises de décision. Des expériences de pacte de territoire sont en cours : en Cévennes (intercommunalité Causses Aigoual Cévennes), au Maroc (tribu Aït Zekri), en Indonésie (île Komodo). Par définition, le pacte engage à opérer des politiques publiques et des comportements personnels, de façon à ce qu'ils soient compatibles avec une régulation consentie et co-élaborée. Il se construit autour de principes, de règles et de normes en relation avec le droit national et international. Il s'agit de considérer le territoire comme un commun, de penser une intendance territoriale en dépassant la somme des intérêts individuels.

Un pacte territorial peut concerner différentes échelles, mais il doit d'abord partir de l'échelle la plus proche des singularités qui dispose d'une gouvernance locale (des décideurs locaux rattachés à un territoire, administratif ou d'une communauté). L'objet du pacte porte sur la mise en forme d'un projet de territoire, à travers un droit qui est négocié (Barrière & Faure, 2012) et coconstruit entre toutes les parties intervenant sur le territoire. Ce collectif comprend également des non-humains, comme les forêts, rivières, arbres, faune, biotopes, etc., qu'il faut intégrer dans le processus. Cette démarche de coconstruction s'illustre notamment par le recours à la science participative, le recueil des savoirs locaux et des ressentis des acteurs, et par un processus de médiation territoriale.

Le cas de l'expérimentation du pacte pastoral de l'intercommunalité Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires située dans la réserve de biosphère des Cévennes en France est une première étape. Cette expérience a donné lieu à l'adoption d'un pacte pastoral intercommunal en 2015¹ (Barrière & Bes, 2017).

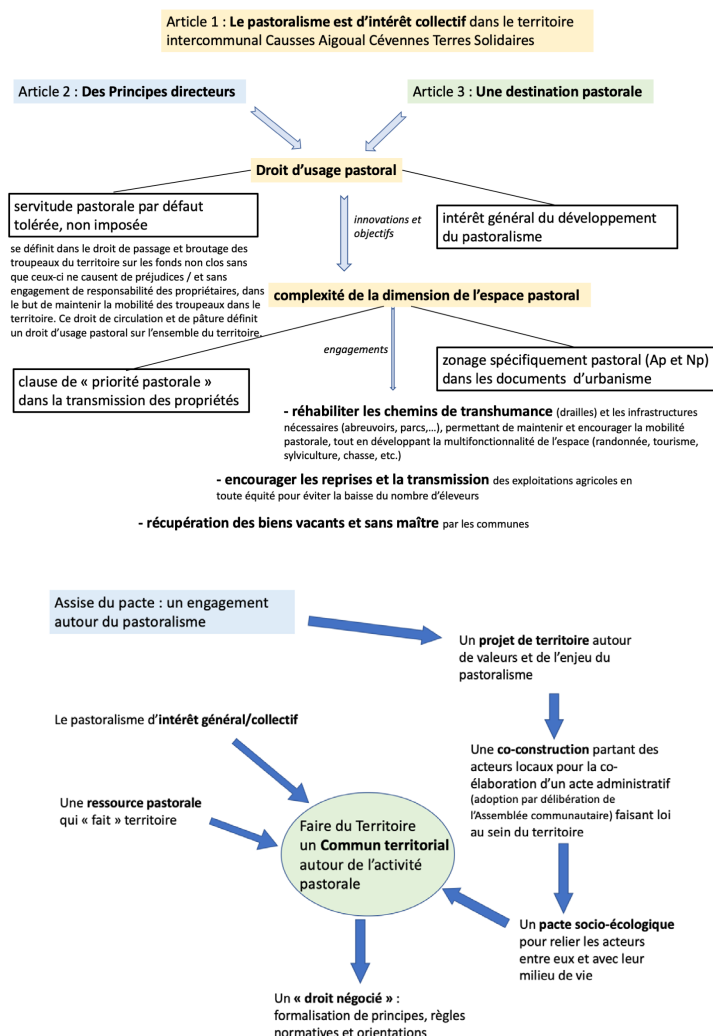
L'expérience se poursuit aujourd'hui pour transformer ce pacte pastoral en pacte de solidarité écologique. Tout l'enjeu de la recherche-action en cours est d'orchestrer une médiation territoriale intégrant de la négociation écologique².

Face à l'urgence écologique, le droit négocié en cours d'expérimentation va devenir un pacte d'anticipation et d'adaptation pour à la fois se préparer et répondre aux graves scénarios d'avenir qui s'annoncent. L'adaptation est susceptible d'être brutale et peu incrémentale devant la vitesse des changements écologiques en cours.

¹ [caussesaignoualcevennes.fr/competences/pacte-pastoral].

² [negociation-ecologique.fr ; ecociateurs.fr].

Figure 3. Un droit d'usage pastoral au nom du maintien du pastoralisme, pratique qui façonne le territoire, patrimoine commun



RÉFÉRENCES

- Aubin J.-P., Bayen A., Saint-Pierre P., 2011, *Viability Theory: New Directions*, Boston (MA), Springer.
- Barrière O., 2023, « La solidarité écologique, lien de droit d'une interdépendance au vivant », *VertigO*, n° 37, hors-série « Solidarité écologique : quelles perspectives pour un nouveau principe du droit de l'environnement ? », A. Michelot (dir.) [journals.openedition.org/vertigo/38429].
- Barrière O., Behnassi M., David G., Douzal V., Fargette M., Libourel T., Loireau M., Pascal L., Prost C., Ravena C. V., Seyler F., Morand S. (dir.), 2019, *Coviability of Social and Ecological Systems: Reconnecting Mankind to the Biosphere in an Era of Global Change. 1. The Foundations of a New Paradigm, 2. Coviability Questioned by a Diversity of Situations*, Boston (MA), Springer.
- Barrière O., Bes C., 2017, « Droit foncier et pastoralisme, entre propriété et territoire », *VertigO*, 17(1) [vertigo.revues.org/18362].
- Barrière O., Faure J.-F., 2012, « L'enjeu d'un droit négocié pour le parc amazonien de Guyane », *Natures sciences sociétés*, n° 20, p. 167-180.
- Descola P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.
- Descola P., Pignocchi A., 2022, *Ethnographies des mondes à venir*, Paris, Seuil.
- MAB, 2017, *Une nouvelle feuille de route pour le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et son réseau mondial de réserves de biosphère. Stratégie du MAB (2015-2025). Plan d'action de Lima (2016-2025). Déclaration de Lima*, Unesco [unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247573.locale=fr].
- MAB, 2020, *Réseau mondial des réserves de biosphère. Le cadre statutaire*, Unesco [unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373378_fre].
- MAB, 2022, *Directives techniques pour les réserves de biosphère*, Unesco [unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375692_fre].

LES AUTEUR·ES

Olivier Barrière
IRD
olivier.barriere@ird.fr

Marion Fichet
IRD – Espace-Dev
marion.fichet@ird.fr

Ioan Robin
Université de Limoges – CRIDEAU
ioan.robin@etu.unilim.fr